

RAPPORT DE CONSULTATION

Rapport sur la consultation publique concernant la révision du Contrat d'Accès

Mars 2022

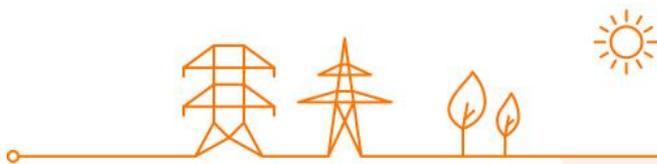


Table des matières

1. Introduction	3
2. Feedback reçu	3
3. Instructions pour la lecture du présent document.....	3
4. Remarques reçues lors de la consultation publique	5
4.1 Remarques générales reçues lors la consultation publique.....	5
4.2 Remarques spécifiques reçues lors la consultation publique.....	6
5. Next steps	9
6. Annexes	9

1.Introduction

Elia a organisé une consultation publique sur la révision du Contrat d'Accès conformément à l'AR Règlement Technique Fédéral (ci-après : AR RTF), plus précisément sur les provisions concernant le Contrat d'Accès (article 191 AR RTF) et l'obligation de définir une procédure pour la résiliation unilatérale de la désignation en tant que détenteur d'accès et de responsable d'équilibre (article 198 AR RTF).

2. Update

Compte tenu du nombre de modifications apportées après la fin du cycle de consultation, qui s'est déroulé du 9 juin au 3 septembre, il a été décidé, à la demande des régulateurs et afin de garantir la transparence vis-à-vis des acteurs du marché, d'organiser une deuxième consultation publique.

La consultation publique s'est déroulée du 11 février 2022 au 13 mars 2022.

Ce rapport vise à consolider le retour d'information de la consultation publique tout en reflétant la position d'Elia sur ce retour d'information.

3.Feedback reçu

À la suite de la consultation sur les différentes propositions, Elia a reçu des réponses des parties suivantes :

- BASF
- BOP Belgian Offshore Platform
- FEBEG
- FEBELIEC

Les remarques reçues figurent à l'annexe du présent rapport. Elles seront également mises à disposition, sur le site web d'Elia, avec le présent rapport de consultation.

4.Instructions pour la lecture du présent document

Le présent rapport de consultation est structuré comme suit :

- La section 1 contient le contexte introductif,
- La section 2 donne un aperçu des remarques reçues,
- La section 3 contient des instructions pour la lecture du présent document,
- La section 4 aborde les remarques générales reçues lors de la consultation publique,
- La section 5 présente les remarques sur les propositions d'exigences générales.

Ce rapport de consultation n'est pas un document autonome : il doit être lu concurremment avec les propositions soumises à la consultation, les remarques reçues et la proposition finale. Le présent document a été rédigé comme suit avec, au-dessous, des informations supplémentaires sur le contenu par colonne.

La section 4 du document est structurée comme suit, avec des informations supplémentaires sur le contenu par colonne ci-dessous.

Sujet/Article/Titre	Stakeholder	Remarque	Justification
A	B	C	D

- A. Sujet couvert par les différentes réponses reçues.
- B. L'auteur de la remarque est toujours indiqué. La liste des remarques est classée, en général, par ordre alphabétique des noms des parties prenantes.
- C. Ce document contient un aperçu des principales remarques, mais aussi des remarques spécifiques sur les modifications proposées au Règlement technique fédéral.
 - o Nous avons tenté de répertorier/consolider tous les commentaires reçus et de faire valoir si ces commentaires ont été pris en compte ou non.
 - o Afin de préserver l'authenticité, les commentaires ont été copiés autant que possible dans le présent document. Toutefois, les commentaires ont parfois été raccourcis et les termes ont été normalisés afin de les rendre plus lisibles.
 - o Dans un souci de clarté, il est recommandé de toujours inclure le commentaire original de la partie prenante concernée, tel qu'il figure en annexe du présent rapport.
- D. Cette colonne contient les arguments d'Elia expliquant pourquoi une remarque a été/n'a pas été reprise dans la proposition finale. Toutefois, cette colonne ne contient pas le texte final. Pour cela, il faut consulter la proposition finale.

5. Remarques reçues lors de la consultation publique

5.1 Remarques générales reçues lors la consultation publique

Cette section contient des remarques générales et des réflexions des acteurs du marché qu'Elia a reçues par rapport au document soumis à la consultation.

STAKEHOLDER	REMARQUE	VISION D'ELIA
BOP	BOP would like to reconfirm our positions on the Access Contract and the drop-off procedure as explained on several occasion in the working group Belgian Grid as well as submitted via the public consultations of the Access Contract of 3th September 2021 and the drop-off procedure of 10th October 2020.	Elia confirme que le feedback déjà donné par BOP sur le contrat d'accès a été pris en considération. Elia se réfère au rapport de publication précédent.
FEBEG	FEBEG welcomes that proposed adaptations to finalize the implementation of the drop procedure which has been thoroughly and extensively been consulted at different occasions. FEBEG welcomes the proposed adaptations and invite Elia for a rapid, effective and swift operationalization of the drop procedure in line with the discussions and the intentions of all the stakeholders and the regulator and respecting the applicable legislation.	Elia remercie FEBEG pour le feedback sur la procédure de dépôt. En ce qui concerne le volet opératoire de la procédure de drop-off, il existe une procédure interne pour traiter cette question.
FEBELIEC	Febeliec would like to thank Elia for this final consultation on the revision of the Access Contract. Febeliec has no additional comments on the proposed text of the contract as it correctly reflects the compromise that was reached between the members of the Users' Group. Febeliec further hopes that no major additional modifications should be proposed or implemented after the very extensive discussions and consultations that have already taken place, as its agreement lies with the current	Elia remercie FEBELIEC pour sa coopération constructive. Elia indique qu'aucun changement supplémentaire significatif ne sera proposé ou mis en œuvre. Elia respecte le compromis trouvé entre FEBEG et FEBELIEC.

	compromise which reflects the maximum extent to which Febeliec is willing to compromise on the drop procedure, in line with the applicable legislation	
--	--	--

5.2 Remarques spécifiques reçues lors la consultation publique

SUJET/ARTICLE/ TITRE	STAKEHOLDER	REMARQUE	VISION D'ELIA
Article 1 Définitions	BASF	BASF is akkoord met de wijzigen en deed enkel nog een voorstel tot aanpassing van de definities “CDS-gebruiker(s)” en “Toegangspunt”.	Elia est d'accord avec les changements proposés par BASF.
	BOP	BOP kan zich vinden in de definitie “Toestand van wanbetaling of verslechtering van financiële situatie” zoals toegevoegd in Toegangscontract onder consulatie. BOP wenst hierbij nogmaals het belang te benadrukken om eerst alle mogelijk remediëringmaatregelen te moeten doorlopen, alvorens de drop-off procedure kan afgeroepen worden.	Elia est d'accord avec cela. En premier lieu, toutes les mesures correctives possibles doivent être mises en œuvre. Ce n'est qu'alors que la procédure de drop-off peut être lancée.
Article 19 & 22 La résiliation unilatérale par la désignation du Détenteur d'accès/Responsables d'équilibre en tant que Détenteur d'accès/ Responsables d'équilibre pour un ou plusieurs point(s) d'accès	BOP	BOP wenst nogmaals het belang te onderschrijven van de mogelijkheid om af te zien van het recht op éénzijdige opzegging en dit per relatie, zoals als volgt omschreven: <i>“De Netgebruiker en Toegangshouder/Evenwichtsverantwoordelijke kunnen onderling overeenkomen dat de Toegangshouder/Evenwichtsverantwoordelijke afziet van zijn recht om zijn aanduiding als Toegangshouder/Evenwichtsverantwoordelijke éénzijdig op te zeggen. Hetgeen impliceert dat onderstaande procedure niet van toepassing is. Deze keuze (“opt-out” optie) is geformaliseerd in Bijlage 2/Bijlage 3 ... van het Toegangscontract.”</i>	Elia a inclus la possibilité de renoncer au droit de résiliation unilatérale dans le texte du Contrat d'accès.

<p>Annexe 2 : Identification et ajout de Points d'accès, désignation et/ou modification de la désignation du Détenteur d'accès</p>	<p>BASF</p>	<p>BASF deed een tekstvoorstel om de laatste alinea van deze bijlage aan te passen. De bewoording van artikel 17.1 <i>Procedure voor toegang, identificatie van de Toegangshouder en aanduiding van de Toegangshouder voor een of meerdere Toegangspunten</i> wordt hernomen.</p>	<p>Elia est d'accord avec les changements proposés par BASF.</p>
<p>Annexe 3bis/A : Désignation et/ou modification de la désignation du Responsable d'équilibre chargé du Prélèvement de la Charge et de l'identification du Fournisseur correspondant</p>	<p>BASF</p>	<p>In Bijlage 3bis/A werd de tekst: <i>"De Evenwichtsverantwoordelijke belast met de Afname (van de belasting) verklaart kennis te hebben genomen van alle bepalingen van dit Toegangscontract en in het bijzonder van Artikelen 20 tot en met 22 van dit Toegangscontract en aanvaardt de rechten en verplichtingen die daaruit voortvloeien voor de Evenwichtsverantwoordelijke."</i> Aangevuld met "... voor de Evenwichtsverantwoordelijke <i>belast met de Afname (van de belasting).</i>"</p>	<p>Le texte est ainsi aligné sur celui de l'Annexe 3.</p>
<p>Annexe 6 : Collaboration entre le Gestionnaire du Réseau Fermé de Distribution raccordé au réseau Elia et Elia pour organiser l'accès des Utilisateurs de ce Réseau Fermé de Distribution</p>	<p>BASF</p>	<p>BASF stelt enkele tekstuele wijzigingen voor aan de alinea(s) onder:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>3. Respectievelijke rollen en verantwoordelijkheden van ELIA en van de CDS-beheerder;</u> - <u>4. Respectievelijke rollen en verantwoordelijkheden van ELIA en van de CDS-beheerder indien minstens één CDS-gebruiker, al dan niet rechtstreeks, een ondersteunende dienst levert aan ELIA, bijdraagt tot de strategische reserve of deelneemt aan het capaciteitsremuneratiemechanisme bedoeld in artikel 7undecies van de Elektriciteitswet</u> 	<p>Elia est d'accord avec ces modifications textuelles. Elia a elle-même apporté un amendement au paragraphe 6 du point 5.1. Responsable d'accès actifs dans le Réseau Fermé de Distribution dans la version en langue néerlandaise.</p>
<p>Annexe 6ter : Attribution, exprimée en pour cent, aux Périmètres d'équilibre des</p>	<p>BASF</p>	<p>BASF past de bewoording van "<i>Toegangspunt in de CDS</i>" aan naar de gedefinieerde term "<i>Markttoegangspunt</i>" en "<i>perimeter van evenwichtsverantwoordelijke</i>" naar "<i>Evenwichtspereimeter</i>".</p>	<p>Elia remercie BASF pour ces améliorations.</p>

Responsables d'équilibre des Points d'Injection situés sur le Réseau Fermé de Distribution raccordé au réseau Elia			
---	--	--	--

6. Next steps

Elia finalisera sa note concernant la révision du Contrat d'Accès sur la base des réactions reçues des acteurs du marché et de ses avis, tels qu'ils sont exposés dans le présent rapport de consultation. Le Contrat d'Accès est soumis aux régulateurs, à la CREG et à la VREG pour approbation et à BRUGEL et à la CWaPE pour information.

7. Annexes

Les réactions d'Elia au document soumis à la consultation :

- BASF
- BOP Belgian Offshore Platform
- FEBEG
- FEBELIEC

Contact

Elia Consultations
Consultations@elia.be

Elia System Operator SA/NV
Boulevard de l'Empereur 20 | Keizerslaan 20 | 1000 Bruxelles | Belgique

